

**CONSEIL MUNICIPAL
 COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
 DU 28 AOUT 2014**

18 H 00 : Le Maire ouvre la séance.

Etalent présents tous les conseillers à l'exception de :

Pouvoirs : Mme GIRAUD à M. ROSSO / Mme MARTINEZ à M. JAUFFRET

Absents : Mme GUIDI / M. ROCHAS

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude BONNET

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 : Adopté à l'unanimité.**
- **Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

D22	Convention pour la mise à disposition du Théâtre National des Salins à Martigues le 25 juin 2014 – Montant 5713.20€ TTC – <i>Cette décision annule et remplace la D20 du 4 juin 2014 dont le montant était de 5694.16€ TTC.</i>
D23	Convention d'hébergement avec le Ministère de l'Intérieur Région de Gendarmerie, afin de s'adjoindre des personnels de gendarmerie en renfort : Décision de reconduction.
D24	Convention d'accueil en fourrière des chiens errants et / ou dangereux avec le Centre de Défense des Animaux de Marseille et de Provence. Participation 70€ par intervention.
D25	Contrat de maintenance du climatiseur de la bibliothèque municipale avec la Société THERMITECH – Miramas – pour une redevance annuelle de 580€ HT / an.
D26	Convention de partenariat avec la mission locale de Marseille (Public de 16 à 25 ans)
D27	Contrat de maintenance des climatiseurs répartis dans les divers bâtiments communaux y compris la bibliothèque avec la Société THERMITECH – Miramas – pour quatre visites annuelles. Redevance annuelle de 5.430€ HT / an (<i>annule et remplace la décision D25 du 27 juin 2014</i>)
D28	Contrat de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de la cuisine du restaurant administratif avec ISS Hygiène et Prévention – Montant 750 € HT.
D29	Contrat de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de la cuisine du restaurant scolaire avec ISS Hygiène et Prévention – Montant 630 € HT.
D30	Attribution du Marché à Procédure Adaptée pour les travaux de rénovation d'un stade de football à 7 – Montant 469.600 € HT au Groupement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SA Parcs et Sports (mandataire) – fourniture et pose gazon + pilotage, ▪ SATS Parcs et Sports Sud (cotraitant) - installation réseaux de drainage et mats d'éclairage, structure de la plateforme et équipements sportifs, ▪ EGBTP (cotraitant) – étude béton, maçonnerie et clôtures, ▪ SAS JMC (cotraitant) – implantation, dépose, démolition, terrassement, VRD caniveaux et chaussée, ▪ SARL REVA (sous-traitant) – arrosage.
D31	Contrat de cession d'un spectacle Saison 13 : Mercredi 10 septembre 2014 – Le tour du monde en 80 jours
D32	Convention d'honoraires d'architecte Extension de l'école maternelle : 11.625 € HT

LES DELIBERATIONS

1 F : Décision Modificative N°1

Vote : POUR = 25 / CONTRE = 0 / ABSENTION = 0

2 F : Demande de subvention au Conseil Général (Travaux de proximité 2014) Extension de la maternelle

Vote : POUR = 25 / CONTRE = 0 / ABSENTION = 0

3 F : Participation financière 2014 au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Vote : POUR = 25 / CONTRE = 0 / ABSENTION = 0

4 F : Modification de la délibération n°6D du 18/06/2009 portant complément de rémunération du personnel

Vote : POUR = 25 / CONTRE = 0 / ABSENTION = 0

5 F : Fixation des tarifs du restaurant scolaire

Vote : POUR = 23 / CONTRE = 2 / ABSENTION = 0

6 F : Fixation des tarifs des activités sportives et de loisirs

Vote : POUR = 23 / CONTRE = 2 / ABSENTION = 0

7 F : Fixation des tarifs des écoles de musique et de danse et de la bibliothèque municipale

Vote : POUR = 23 / CONTRE = 0 / ABSENTIONS = 2

8 F : Fixation des tarifs du restaurant administratif et des retraités

Vote : POUR = 23 / CONTRE = 2 / ABSENTION = 0

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 18 H 50.

Le Rove, le 29 août 2014
Georges ROSSO,
Maire.